L'ÉCONOMIE DU VAL DE MORTEAU DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVIII° SIÈCLE

notamment le passage des Sué-lois (MA\$639, provoquent dans la région une véritable catastrophy Accountique et démographique. Avec le rattachement de

Bernard VUILLET

licencié ès lettres

SOURCES

Aux Archives départementales du Doubs, le fonds de l'intendance de Franche-Comté (série C) constitue la source essentielle de notre travail, à laquelle s'ajoutent les renseignements statistiques puisés dans les fonds révolutionnaires (série L surtout et série Q). Les archives du prieuré de Morteau et du couvent de Sur-la-Seigne (cotes 34 H et 107 H) d'une part, et les archives communales de Morteau et de Grand'Combe (celles de Grand'Combe étant restées à la mairie de cette commune), d'autre part, complètent cette documentation. Quelques ouvrages manuscrits de la Bibliothèque municipale de Besançon et des sondages effectués parmi les archives notariales conservées dans une des deux études mortuaciennes, éclairent notre recherche.

eml/ notinloy5% of fups CHAPITRE PREMIER on fall the implification of the continuous continuous and the industrial continuous

entre la courbe des massances excédematers dans le Val, de 1770 à 1789, et

PRÉSENTATION DU VAL DE MORTEAU

Aspects géographiques. — Le Val correspond à l'actuel canton de Morteau, situé sur la partie frontalière du département du Doubs. Il est constitué d'une succession de synclinaux et d'anticlinaux qui dominent à plus de 1 300 mètres et dont la vallée principale, parcourue par le Doubs, a une altitude moyenne de 770 mètres. Son climat est celui du Haut-Jura, caractérisé par d'abondantes précipitations et un hiver long et rigoureux; ces conditions climatiques conviennent bien aux épicéas et aux sapins.

Rappel historique. — Le bourg de Morteau doit son origine à des moines bénédictins, qui, au xe siècle, entreprennent le défrichement du vallon. D'autres communautés villageoises naissent dans les environs du prieuré : Villers-le-Lac, les Fins, Montlebon et Grand'Combe. Cette seigneurie ecclésiastique de Morteau dépend de la justice d'une seigneurie voisine, celle de Vennes, qui, par le jeu des mariages, passe sous la sauvegarde du comté de Neuchâtel. Au traité de Noyon (1516), le Val est placé sous la dépendance de Marguerite d'Autriche, puis, en 1556, sous celle de l'Espagne.

En 1600, le prieur accorde l'affranchissement général à ses sujets. Le Val connaît, à cette époque, une étonnante prospérité. Les guerres du xviie siècle, notamment le passage des Suédois en 1639, provoquent dans la région une véritable catastrophe économique et démographique. Avec le rattachement de la province à la France commence une longue période de reconstruction, qui

se poursuit au cours du siècle suivant.

CHAPITRE II

DÉMOGRAPHIE

L'évolution. — Entre 1688 et 1789, la population du Val s'accroît beaucoup plus rapidement que l'ensemble de la population franc-comtoise : 191 % d'augmentation pour le Val et un peu plus de 111 % pour la province. A la veille de la Révolution, le pays mortuacien, pourtant montagneux, possède une densité de peuplement égale à celle de la Franche-Comté en général. L'évolution démographique entraîne une modification des anciennes structures administratives : en 1765, le village des Gras se sépare de la paroisse de Grand'Combe; elle provoque aussi un essor du bâtiment.

Cet accroissement de la population subit des fluctuations en rapport direct avec les crises de subsistance, comme le souligne le rapprochement entre la courbe des naissances excédentaires dans le Val, de 1770 à 1789, et

la courbe du prix du blé à Pontarlier au xvIIIe siècle.

L'étude du croît naturel de 1770 à 1789 prouve que le développement démographique du Val conserve toute sa vigueur jusqu'à la Révolution. Mais, entre 1789 et 1798, survient une interruption de la croissance et même, pour certaines communautés, une diminution du nombre d'habitants. La reprise, qui s'effectue dès l'extrême fin du xVIII^e siècle, continue dans les décennies suivantes, selon un rythme modéré; des communes, comme le bourg et les Gras, connaissent un taux d'expansion plus élevé que les autres.

Les migrations. — Les départs définitifs sont peu nombreux; ils concernent essentiellement les familles aisées et les ouvriers dotés d'une qualification. Beaucoup plus vaste est le mouvement temporaire d'émigration en direction de la Suisse qui crée un problème de main-d'œuvre dans la région mortuacienne.

L'existence d'un nombre important d'immigrés est attestée dans le Val. Ils viennent des cantons suisses, des pays germaniques, mais aussi de l'intérieur de la France. L'immigration temporaire est surtout le fait de vachers ou fruitiers fribourgeois. Cet apport de main-d'œuvre enrichit d'abord l'agriculture (63 %), puis l'artisanat (16 %). Après 1780, l'attraction exercée par l'horlogerie mortuacienne est de plus en plus manifeste.

Le bilan des migrations, nettement positif, contribue à l'accroissement démographique : l'économie du Val doit faire face à des besoins sans cesse accrus.

CHAPITRE III

AGRICULTURE

Méthodes et types de cultures. — Le cycle d'exploitation est de neuf années généralement. La période céréalière dure le plus souvent quatre ans, l'engrais naturel étant répandu dans les deux dernières années. Le temps de jachère, considéré sous le climat du haut Jura comme le plus productif, est prolongé au maximum : cinq ans dans la plupart des cas.

Le mélange orge et avoine, appelé orgée, occupe la moitié des surfaces labourées. Un quart est destiné à l'avoine seule. Enfin, 13 % des terres emblavées portent de l'orge pure et 5,8 % du froment ou plutôt du méteil. Dans les jardins poussent pois, lentilles, choux et vesces; la culture de la pomme de terre, dont la présence est attestée dès 1773, se pratique dans les champs après écobuage. En 1795, la pomme de terre vient en seconde place, immédiatement après les lentilles, quant à la surface plantée.

Champs laissés en « planches » (jachère) et prairies permanentes constituent les prés de fauche. Le pâturage comprend les terres de peu de rapport ainsi que les forêts. La pratique de la vaine pâture se trouve considérablement réduite par les clôtures existant bien avant que l'interdiction de clore soit levée en 1768.

Les communaux. — Les terres communales assurent la majeure partie du pâturage et représentent 71 % des surfaces boisées du Val. Plus de la moitié des communaux sont la propriété du prieuré, sur laquelle les habitants ne disposent que de droits d'usage. Cette situation explique l'absence totale de triage.

Les communautés essaient de maintenir un rapport souhaitable entre les étendues du pâturage communal et la quantité de bétail qui le parcourt, par l'imposition de taxes sur celui-ci et par le parcage des moutons. Les bois sont les plus gravement menacés, tant par la dent des animaux que par la demande d'une population croissante. La maîtrise des Eaux et Forêts délimite des « quarts de réserve » soustraits au pacage et à l'exploitation; le restant est divisé en tranches ou « assiettes », où s'effectue successivement et par année la vente des arbres abattus. Malgré cette réglementation, les forêts sont victimes d'une exploitation exagérée.

4 560564 6 24

Les usurpations de communaux demeurent négligeables; quelques parcelles seulement sont accensées comme terrains de construction. Le partage des communaux, en 1793, n'a lieu qu'à Morteau même.

Le patrimoine communal est source d'abondants revenus pour les communautés. C'est par les ventes de bois que les collectivités résolvent leurs problèmes d'équilibre budgétaire, de sorte que, l'étendue des pâturages restant intacte, le problème de la surcharge de bétail se pose avec bien moins d'acuité que dans d'autres régions.

Occupation du sol. — Le paysage agricole, vers 1800, se définit par un pourcentage élevé de terres labourées (presque un dixième du territoire du Val), par la prédominance des prés de fauche (de 28 à 47 % des finages) et par la faible étendue des bois. De façon générale, un déséquilibre existe entre les ressources d'été et les ressources d'hiver pour le bétail, en faveur des premières.

Au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, conséquence directe de la croissance démographique, les surfaces labourables (et donc les prairies temporaires) accusent une extension remarquable : multiplication par deux ou trois, qui se réalise au détriment des prés permanents et des pâtures. La conversion de celles-ci en terres labourables ou en prés de fauche est compensée par la réduction des bois en simple lieu de pacage, de sorte que la régression de la forêt apparaît comme un des faits marquants de l'évolution de l'occupation du sol.

Produit des récoltes. — L'ampleur du mouvement de défrichement a pour but et conséquence une production céréalière accrue : entre 1750 et 1800, elle double peut-être, alors que les rendements restent toujours faibles (4,2 pour 1 pour le froment) dans cette région de haute altitude et faute aussi d'une quantité suffisante d'engrais.

Les besoins de la population du Val, estimés par l'administration, sont loin d'être couverts par le produit des récoltes : en froment, ils sont assurés à près de 12 % et en avoine à 33 %. En 1773, Morteau reçoit ainsi de l'extérieur 875 tonnes de blé.

CHAPITRE IV

LE COMMERCE DES GRAINS

Exportation officielle. — Les marchands mortuaciens vont acheter des céréales dans les régions basses de la province et les revendent aux halles de Morteau, véritable centre de distribution pour la population du Val. En même temps, ce marché tient lieu de réexportation vers les cantons suisses : entre août 1776 et octobre 1777, près de 1 000 tonnes de grains passent la frontière à Morteau, soit 21 % du total des exportations céréalières de la province vers la Suisse et Montbéliard. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, entre une

Franche-Comté à la recherche de débouchés et des cantons suisses contraints aux achats extérieurs, le pays de Morteau joue à fond la carte du commerce en s'imposant comme intermédiaire.

Exportation clandestine. — Selon l'état des récoltes dans la province, les sorties de grains peuvent être ou non permises. Dans ce dernier cas, et malgré le déploiement d'un cordon douanier et les mesures de rationnement de la population frontalière, les exportations se poursuivent en fraude, pratiquées individuellement ou par l'intermédiaire de « réseaux » organisés : 1 400 tonnes, au moins, passent en contrebande en 1771.

Certes, la réexportation crée un afflux de numéraire dans la contrée, mais elle exerce sur les prix des grains vendus au marché du bourg un appel à la hausse et aggrave les difficultés de ravitaillement lors des disettes.

Les échanges commerciaux ont également lieu, mais à plus petite échelle, entre les communautés de la seigneurie. Les grains sont apportés dans les nombreux moulins établis sur les torrents ainsi que sur le Doubs, principalement au Saut. A la plupart de ces moulins est joint un huilier pour broyer la graine du chanvre, du lin ou de la navette.

CHAPITRE V

L'ELEVAGE

L'augmentation des productions herbagères, au cours de cette seconde moitié du XVIII^e siècle, sous-tend un fort accroissement du bétail. A des degrés différents, chaque race suit une évolution semblable : augmentation considérable de 1750 à 1789, puis grave récession à la fin du siècle, qui supprime en partie les effets de la période précédente. Les mouvements saisonniers modifient profondément l'étendue du parc animal. L'insuffisance des fourrages en hiver amène les agriculteurs à acheter, uniquement pour la belle saison, des quantités importantes de moutons dans le « bas pays » et à amodier des vaches laitières en Suisse.

Les exportations de bétail de boucherie se font dans deux directions principales : les porcs vers la Suisse, les veaux et les moutons vers Besançon. La composition du bétail, tant bovin que chevalin, indique une nette orientation vers la production de bêtes d'élevage et de trait destinées à l'exportation surtout vers l'Alsace et la Lorraine.

Une réduction du commerce des chevaux, dans ce demi-siècle, incite les éleveurs à produire davantage de lait et de fromage. Réunis en une quinzaine d'associations ou « fruitières », qui fabriquent chacune plusieurs tonnes de fromage par saison, ils vendent leur produit dans les villes de la plaine. L'exportation du bétail et la vente des fromages constituent les deux plus grandes sources de revenus dans le Val.

CHAPITRE VI

LE BOIS. LA PÉCHE

La demande de bois revêt de multiples aspects : construction des « fermes », chauffage, fabrication du fromage, alimentation des forges... Une vingtaine de scieries tournent sur les torrents de la seigneurie, mues par les mêmes rouages que les moulins. Des planches sont transportées jusqu'à Besançon et des matériaux en bois franchissent la frontière par le lac de Chaillexon. Mais ce commerce reste très restreint, car le Val se suffit à peine de ses bois. Seule, la vente d'objets fabriqués sur les foires de Besançon entre en considération dans la « balance commerciale » du pays mortuacien.

La pêche ne profite qu'à une poignée d'habitants : ceux qui achètent les baux de pêche au prieuré, propriétaire exclusif de ce droit.

CHAPITRE VII

L'ARTISANAT

Exploitation du sous-sol. — L'exploitation du sous-sol donne lieu à plusieurs activités artisanales : taille de la pierre, préparation de la chaux, extraction et traitement du gypse. Une « Société pour l'exploitation du sous-sol du Val », créée en 1780, a des relations avec les milieux financiers de Belfort et de Fribourg-en-Brisgau. A partir de l'argile, une briqueterie produit plus de 20 000 tuiles et 2 800 briques par mois.

Vers 1780, une tentative est faite pour mettre en valeur une source d'eau salée à Grand-Combe par l'établissement d'un four à calcination. L'intendant subventionne, à la même époque, l'installation d'une nitrière à Morteau. L'artisanat du verre est modestement présent dans le Val au xVIIIe siècle : une ou deux personnes y soufflent des verres de baromètre. A Grand'Combe, une verrerie, en activité depuis 1707, fabrique des ustensiles divers; elle devient une véritable entreprise au début du xIXe siècle.

Activité textile. — De toutes les activités du Val, c'est le travail du textile qui, après l'agriculture, emploie le plus de bras. Toutes les femmes filent, beaucoup tissent des droguets, certaines font de la dentelle, quelques hommes enfin sont tisserands. Pour la teinture des étoffes, les habitants ont l'autorisation de les porter en Suisse.

La laine et le lin produits dans le Val ne répondent pas aux besoins. Des marchands-fabricants, en rapport avec des négociants de Besançon ou d'Ornans, distribuent le travail à domicile et les matières premières, louent aussi le matériel. Vers 1800, un de ces négociants bisontins fournit chaque année à plusieurs

fabricants de Morteau pour 100 000 francs de matières brutes. Le pays mortuacien acquiert une renommée pour sa fabrication de toiles de fil et de coton, façon Rouen, tissées, semble-t-il, dans de petits ateliers à Morteau et à Montlebon. Ces toiles constituent le gros des exportations vers la France et la Suisse. Jusque dans les années quatre-vingt-dix, le travail du textile tient la seconde place dans les ressources du Val, après le commerce du fromage et du bétail.

Tannerie. — Dans cette région d'élevage, le traitement des peaux est assuré par une demi-douzaine de tanneries, qui emploient à cet effet les moyens naturels immédiatement à leur disposition : les peaux restent successivement plusieurs mois dans de la chaux, puis dans un bain de tanin, substance acide contenue en quantité appréciable dans l'écorce de l'épicéa. Mais l'artisanat du cuir mortuacien est loin d'avoir l'importance de celui de Pontarlier.

Métallurgie. — Le bois et des torrents sont les deux atouts dont dispose le Val pour que prospère une activité métallurgique. En 1772, une dizaine de forges à martinet fonctionnent aux Gras, à Grand'Combe et à Derrière-le-Mont, dont la production annuelle atteint 1 400 tonnes de pièces fabriquées : des instruments agricoles et des faux. 25 000 faux sont forgées dans le Val, en 1797, à partir d'acier venu de Styrie par Neuchâtel. Aux Gras, un atelier de chaudronnerie, le seul du département situé en dehors de Besançon, transforme le cuivre importé de Hongrie en planches, coupes, tuyères...

L'industrie campanaire du Val est la plus florissante de toute la région : vers 1780, cinq fonderies se font la concurrence, la plus importante étant celle des frères Damey qui subsiste de 1780 à 1909. Leur activité s'exerce jusqu'audelà de Besançon et de Clerval, dans le Jura et en Suisse.

Horlogerie. — Filiale de l'horlogerie locloise et chaudefonnière, l'activité horlogère du Val parvient à s'imposer à l'extrême fin du xviiie siècle. Depuis 1750, le nombre des ouvriers grossit régulièrement. L'organisation du travail est semblable à celle de l'artisanat textile : un marchand-horloger ou établisseur donne le travail aux paysans-horlogers. Les outils sont à la charge de ces derniers, mais l'horlogerie offre des salaires supérieurs aux autres branches artisanales. Avec leurs homologues du comté neuchâtelois, les établisseurs du Val entretiennent d'étroits rapports, qu'attestent les lettres de change. Les produits finis s'écoulent surtout par l'axe Besançon-Paris.

Le dernier quart du XVIII^e siècle correspond vraiment à l'implantation de artisanat horloger et métallurgique dans la contrée.

CHAPITRE VIII

LA SOCIÉTÉ

Catégories socio-professionnelles. — La masse des cultivateurs recensés en tant que tels, est prépondérante au sein de la population, mais la plupart des membres des autres catégories professionnelles se livrent aussi à l'agriculture.

Près de 31 % des terres sont soumises au fermage; le nombre des journaliers atteint le cinquième de celui des « purs » agriculteurs.

L'artisanat textile est pratiqué essentiellement par le monde féminin.

Contrairement au petit commerce, une spécialisation se rencontre chez les marchands en gros, qui font œuvre d'établisseurs. Artisans et commerçants n'appartiennent à aucune corporation, ne possèdent aucun statut.

La composition de la population active de Morteau révèle sa fonction de pôle économique dans le Val et son rôle de chef-lieu.

Les exploitations agricoles. — Pour les membres de toutes les catégories professionnelles, la plupart propriétaires et souvent exploitants, l'étude des exploitations agricoles contribue déjà à l'observation des conditions sociales.

L'étendue médiane des fonds d'exploitation est de quatre hectares environ. Entre 1750 et 1790, les petites exploitations, inférieures à cette surface, deviennent majoritaires sous l'influence principale du facteur démographique; elles ne peuvent subsister que grâce aux ressources complémentaires de l'artisanat ou du commerce. Les moyennes exploitations, moins nombreuses qu'au milieu du siècle, s'agrandissent, tandis que les grands domaines se fractionnent davantage en unités d'exploitation moins vastes. C'est dans le cadre des exploitations familiales situées entre ces deux dernières catégories, donc d'une vingtaine d'hectares, que la rentabilité optimale est atteinte, compte tenu des conditions générales de l'époque.

La répartition du gros bétail entre les exploitations fait apparaître un rapport raisonnable entre le nombre d'animaux et la surface mise en valeur. La moitié des exploitants n'élèvent pas plus de deux vaches laitières et ils sont presque aussi nombreux à ne disposer d'aucune bête de trait.

Stratification sociale. — L'inégalité des revenus, que laisse entrevoir déjà la disparité des exploitations, est aggravée par une fiscalité injustement répartie et par l'endettement des personnes économiquement faibles. La grande majorité des familles du Val, en 1790, ne jouissent pas d'un revenu annuel de 400 livres, soit le prix de quatre vaches. Dans les couches moyennes de la population rentrent la moitié des agriculteurs, la plupart des commerçants et les artisans « de pointe » (horlogers, orfèvres, fondeurs).

Parmi les petites gens se situent les autres artisans, bon nombre d'agriculteurs et la plupart des journaliers. Une conjoncture économique difficile suffit pour les réduire à la misère. Des dizaines de familles, vivant dans une pauvreté chronique, doivent leur subsistance aux secours organisés par le bureau de charité de leur paroisse.

A l'autre extrémité de l'échelle sociale, les familles aisées comprennent les grands propriétaires fonciers, qui, le plus souvent, appartiennent aussi à des professions libérales ou sont des agents de l'État ou de gros commerçants. Ils mettent leurs terres en fermage et font prospérer leur argent par la constitution de rentes et par le moyen des contrats de cheptel.

Le clergé fait partie des riches, non pas en tant que propriétaire terrien, mais grâce à la perception de la dîme et d'autres droits.

en unit que tets, ost preponderante au sera de la population, mais la plupart des membres des autres catégories pr<u>ofession</u>nelles se livrent aussi à l'agriculture,

CONCLUSION

Entre 1750 et 1800, le Val de Morteau a une balance commerciale bénéficiaire; mais sa balance des paiements est déficitaire à cause d'une surimposition, plus forte d'un tiers par rapport aux régions de la plaine.

